

La Marmite aux Idées

Maison pour Tous, 81 boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

lamarmiteauxidees@orange.fr

<http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/>

Calais, le 10 octobre 2012

CAMPEMENTS D'EXILÉS : CONCERTATION OU RÉCUPÉRATION ?

Le 26 août dernier, une circulaire interministérielle définissait une méthode travail engager une concertation et prévoir des solutions de relogement en amont de toute expulsion de campement.

Dès les premiers jours de septembre, le préfet du Pas-de-Calais était interpellé sur la situation des deux campements d'exilés situés de part et d'autre de l'avenue Lamy à Calais, pour qu'un dialogue soit mis en place en vue de la résorption de ce bidonville et du relogement de ses habitants.

La réaction du préfet fut brutale : les deux campements ont été détruits les 25 et 26 septembre au petit matin, leurs occupants arrêtés, une vingtaine d'entre eux placés en rétention, les effets personnels détruits. Les exilés continuent depuis à être chassés de tous les lieux où ils tentent de s'abriter.

C'est dans ce climat de violence que le préfet a convoqué pour demain une réunion dite de concertation dans le cadre de la circulaire du 26 août.

Grands absents parmi les invités à cette réunion les principaux organismes s'occupant d'hébergement d'urgence, d'hébergement social et d'insertion dans la région. Le relogement n'est donc pas un des buts de cette réunion, qui n'a donc rien à voir avec la circulaire du 26 août.

Sont par contre invités les directeurs et commandants de la police aux frontières, de la gendarmerie, de la sécurité, des territoires et de la mer, ou la chambre de commerce et d'industrie, gestionnaire des ports. Le profil est celui d'une réunion sécuritaire, portant sur la fermeture de la frontière.

Certaines des associations concernées ont été invitées, d'autres pas, selon des critères encore mystérieux. Espérons que la cohésion qu'elles ont pu acquérir entre elles leur permettra de ne pas servir de caution, mais de peser sur les décisions.

Contact :
Philippe Wannesson
06 83 19 98 94